

**M. Taylor:** Monsieur le Président, je veux poser une question à mon collègue. Les États-Unis et la Grange-Bretagne possèdent des services de sécurité distincts. On m'a signalé notamment que des espions peuvent s'infiltrer dans ces services et y mener des activités parallèles. Je voudrais demander à mon ami juriste si, à son avis, ce genre d'infiltration ne risque pas d'être plus facile dans des services de sécurité distinct que dans ceux de la GRC?

**M. Thacker:** Monsieur le Président, je suppose que ce ne devrait pas nécessairement être le cas, mais je crois en fait qu'il en serait ainsi. Un nouvel organisme n'aurait pas les longues décennies de tradition de la GRC. Celle-ci a des antécédents quasi militaires. Il y a la vraie discipline militaire et il y a la quasi discipline de la GRC. Un organisme civil n'aurait rien de tout cela. D'aucuns trouvent très facile de rompre avec les traditions. Je ne crois pas que les traditions soient à prendre à la légère. Elles se sont établies au long de nombreuses générations. Les membres de la GRC doivent satisfaire à un degré d'excellence élevé. Ils le savent dès le premier jour de leur instruction, à Regina ou dans l'Est. Compte tenu de tout cela, je ne crois pas que nous devrions simplement laisser tomber la GRC pour un nouvel organisme civil qui n'aura ni les antécédents ni la tradition de la GRC.

**M. Robinson (Burnaby):** Monsieur le Président, je déduis de tout cela que, si le député de Lethbridge-Foothills devait rédiger une mesure législative à cet égard, il ne créerait pas un service civil de sécurité, mais maintiendrait ce service dans le cadre actuel de la GRC. Serait-ce là une bonne déduction?

**M. Thacker:** Oui, monsieur le Président, ce serait certes toujours là mon point de départ. Point n'est besoin de modifier cette tradition. La GRC a toujours bien rempli son devoir. La seule faille réside dans les événements bien connus au Québec. Je le répète, les gens de ma circonscription avec qui j'aborde ce sujet croient pour la plupart que la GRC a été en fait trahie par le gouvernement de l'époque. Elle a été poussée à obtenir des preuves, parfois illégalement. Lorsqu'on l'a prise en flagrant délit, les hommes politiques s'en sont lavés les mains et il n'y avait plus de responsabilité ministérielle ni de cabinet. C'est ce que croient mes mandants. C'est ce que je crois. Pourquoi donc devrions-nous lui tenir rigueur de cela?

**M. Hnatyshyn:** Monsieur le Président, je voudrais faire deux ou trois observations. Je remarque que mon honorable ami, le député de Burnaby (M. Robinson), est le seul de son parti à avoir participé au débat et traité de ces questions. Je me demande si le NPD a une position précise à l'égard de ce projet de loi. Je me rappelle, par exemple, un certain nombre de cas où des néo-démocrates ont dû se rétracter, je dirais, en matière d'affaires juridiques et légales. Je songe notamment à la fois où mon collègue, le député de Burnaby, avait pris la parole au nom de son parti sur la question de la prostitution. La position qu'il avait alors exposée était qu'il voulait établir des quartiers réservés dans toutes les villes du pays. Dès qu'il eut prononcé ces mots à une émission de ligne ouverte de Jack Webster, à Vancouver, il y eut évidemment un mouvement d'horreur et de désarroi au bureau du chef de son parti. Non

### *Service du renseignement de sécurité*

seulement cela, mais il y eut renversement de cette position prise par . . .

● (1125)

**M. Manly:** Monsieur le Président, je crois que les observations et questions doivent porter sur le contenu de l'allocation qui vient d'être prononcée.

**Le président suppléant (M. Herbert):** J'allais dire que cela ne devait pas tourner en une controverse entre d'autres députés. Néanmoins, le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) a le droit de présenter des observations. Et si on y répond, c'est bien parce que nous en sommes à la période des questions.

**M. Hnatyshyn:** Monsieur le Président, je suis content que le député soit intervenu. Je sais que j'ai touché un point extrêmement sensible, mais je disais simplement que le député de Burnaby a dit au nom de son parti que la proposition gouvernementale était tout bonnement idéale et ne présentait aucun problème pour ce qui concernait le NPD. Deux semaines plus tard, évidemment, le critique juridique de son parti renversait cette position; les néo-démocrates nourrissaient en fait diverses et importantes réserves au sujet de cette mesure législative. Cela m'ennuie parce que, comme nous l'avons constaté, dès que le député de Burnaby prend la parole pour exposer une position, le chef de son parti est habituellement prêt à renverser cette position.

**M. Robinson (Burnaby):** Monsieur le Président, le député de Saskatoon-Ouest donne certes un spectacle divertissant à regarder, mais j'attire l'attention de la présidence sur le Règlement. Il est clair que les questions ou observations doivent avoir trait au discours qui a été fait au cours des vingt minutes précédentes. Sauf votre respect, toute affirmation contraire de la part de la présidence bat cette règle en brèche. Autrement, un député pourrait tout à son aise disserter sur n'importe quel sujet de son choix. L'intention de cette disposition est clairement d'autoriser des questions ou des observations sur le discours qui a précédé.

Je ne vais rien dire de la véracité des propos de mon savant collègue, qui sont évidemment sans fondement.

**Le président suppléant (M. Herbert):** Je comprends très bien le point de vue du député de Burnaby. Je rappelle toutefois qu'après les observations du député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker), le député de Burnaby lui-même a posé des questions qui ont probablement incité un autre député à intervenir. Comme tout cela me semble découler de l'exposé du député de Lethbridge-Foothills, je ne vois pas ce qui peut mettre le Règlement en cause.

**M. Hnatyshyn:** Monsieur le Président, je ne comprends pas cette susceptibilité. Il est vrai que nous sommes lundi matin et qu'après une fin de semaine dans leur circonscription, les députés du NPD sont naturellement nerveux en ce qui concerne leur fortune politique ou autre.

**M. de Jong:** Vous ne ferez pas partie du cabinet non plus, Ray.